

CONSIGNES DE MISE EN SURETE

- ⚡ L'activation du signal spécifique est enclenchée par l'agent de prévention, chaque classe reste dans sa salle ou regagne la salle prévue à l'emploi du temps.
- ⚡ Prévenir le gymnase (EPS) regrouper les élèves :
 - en salle polyvalente (si activité extérieure dans la cour du collège),
 - dans le gymnase (activité intérieure).
- ⚡ Fermer les portes, les fenêtres et les rideaux.
- ⚡ Eteindre la lumière et éteindre les portables (sonnerie, vibreur...).
- ⚡ Déplacer le mobilier contre les issues (dans le cadre d'un exercice programmé, laisser l'accès à la porte pour contrôle), dans le cas contraire bloquer la porte.
- ⚡ Se regrouper et s'allonger sur le sol.
- ⚡ SE TAIRE ET EVITER TOUTE FORME DE BRUIT
- ⚡ Attendre le signal de fin d'alerte.

LES OPERATIONS

- Le déclenchement du signal sonore spécifique est effectué par l'agent de prévention.
- La vie scolaire prévient le gymnase et gère les cours EPS (salle polyvalente).
- Le contrôle des lieux de regroupement est effectué par : APE (bât D) – principal (bât B 2^{ème} étage) – principal-adjoint (Bât B 1^{er} étage) – gestionnaire (Bât B rez-de-chaussée).
- Activation du signal de fin par l'agent de prévention.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte
à l'entrée de
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des
personnes étrangères
à l'établissement



Organisation d'exercices
de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements
devant l'établissement



Ne pas stationner
devant l'établissement
à la dépose ou à la
récupération de l'élève



Signaler tout
comportement
ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires
régulières et
occasionnelles



Les événements ouverts
au public au sein de
l'établissement sous
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires
hors Île-de-France
sous réserve de l'avis
du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015



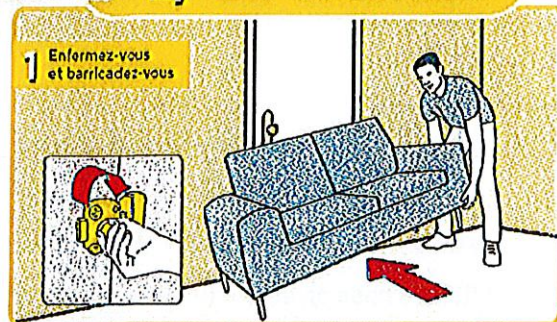
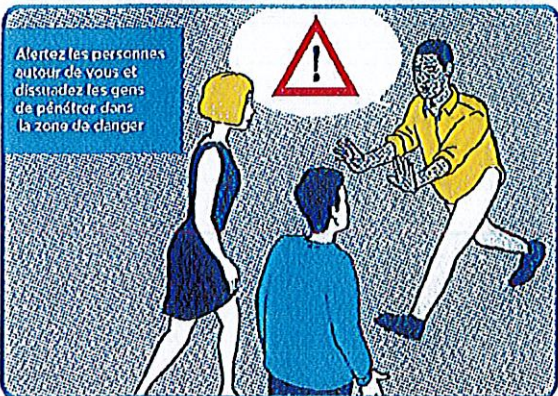
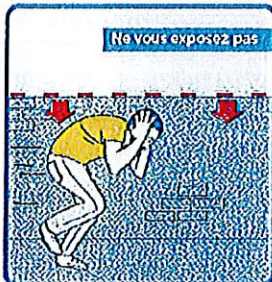
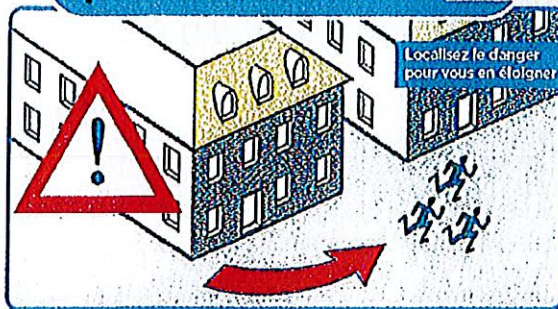
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

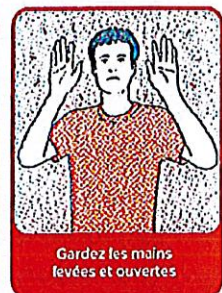
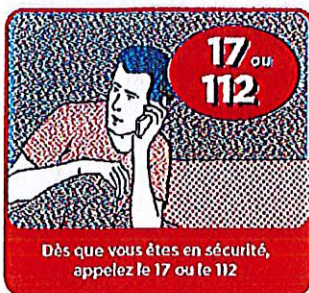
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr



PPWS

Fiche 8

FICHE DES EFFECTIFS DES ÉLÈVES ABSENTS OU BLESSÉS

(À remplir et à communiquer, suivant le mode de liaison interne retenu, dès que possible au directeur d'école ou au chef d'établissement après synthèse par le responsable du lieu de mise en sûreté)

LIEU de mise en sûreté (interne ou externe) :

NOM du responsable du lieu de mise en sûreté :

[illegible]